

## De Fort Lauderdale à Mar del Plata : quel espace pour la société civile?

Christopne Gravend \*

Alors que les chefs d'État des 34 pays membres de l'Organisation des États Américains (OEA) viennent de clore leur IV<sup>ème</sup> Sommet des Amériques qui s'est tenu les 4 et 5 novembre 2005 à Mar del Plata, qu'en est-il de l'espace accordé à la société civile dans ces rencontres régionales? Si le contenu de toute déclaration conjointe émanant d'une telle Assemblée Générale, ou d'un tel Sommet y arrive généralement bien préparée, quelle est l'utilité pour les représentants de la société civile d'aller se montrer dans ce genre d'événements lorsqu'on ne prend pas en compte ses considérations avant la rencontre et encore moins pendant la rencontre, lors des ultimes négociations?

C'est des réponses à ces questions, en fait, qu'il s'agit de traiter afin de souligner l'importance fondamentale, pour la démocratie dans les Amériques, comme pour l'OÉA, de la responsabilité qui repose sur les épaules encore frêles des différentes organisations qui composent la très hétérogène société civile.

Trois axes principaux – chacun d'entre eux, ensuite, dûment subdivisé en deux sous parties – sauront offrir au lecteur un tableau presque complet. Une première partie traitera des raisons générales et théoriques de l'importance de la participation active de la société civile dans les processus politiques régionaux ; une deuxième partie confrontera ces raisons à des problèmes pratiques concernant les Amériques et leur forum spécifique qu'est l'OEA ; et une troisième partie tentera enfin d'offrir des justifications cette fois

plus pragmatiques afin de faire ressortir le caractère non seulement important, mais essentiel de la participation constructive de la société civile.

### Raisons générales, raisons théoriques.

#### *Qu'est-ce que la société civile ? le «néo tiers» exclu de la démocratie moderne*

Si le Clergé, la Noblesse et le Tiers-état se sont finalement « entendus » pour mettre à bas la toute puissance du seul roi, aujourd'hui, les trois piliers de notre démocratie – l'exécutif, le législatif et le judiciaire – semblent plutôt remercier avec diligence le rôle d'un quatrième tiers que pourrait représenter la société civile et qui, de la même manière que le Tiers-état en son temps, aurait pourtant les moyens de métamorphoser et rendre plus populaire nos classes dirigeantes modernes. Qu'est-ce donc alors que cette société civile, sinon trop souvent le «bouche-trou» d'États délaissant leurs responsabilités, par incompetence autant qu'incapacité ?

« Ni prince, ni marchand<sup>1</sup> » est sans doute la définition la plus éloquente qui lui ait été

\* M. Gravend M. A. en science politique, Institut d'études politiques de Paris. M. Gravend a été coordonnateur de la Coalition internationale d'organisations pour les droits humains dans les Amériques, à Washington et travaille présentement au Service International pour les droits de l'homme, ONG basée Genève.

<sup>1</sup> Mots d'abord utilisés par Marc Nerfin dans «Neither Prince nor Merchant - Citizen: An Introduction to the third system». *Development Dialogue*, vol. 1, 1987.

donnée. Cependant, au-delà d'un genre tout à fait charmant, ce type de définition par la négative est par trop incomplet. S'inspirant de la réalité au sein des organisations multilatérales, on peut aussi la définir de la manière suivante : la société civile est conformée de l'ensemble des organisations et/ ou associations s'intéressant aux questions politiques en tant qu'organisation ou association de citoyens ne représentant cependant pas le moindre parti politique, commerce, ou appareil étatique. Peuvent alors être incluses les associations citoyennes, ONG, organisations à fin sociale et autres regroupements du genre. Leurs membres souvent appartiendront à des organisations politiques, ou commerciales, mais ces différentes allégeances ne seront cependant pas représentées par l'organisation qui se dit « membre de la société civile ». Seule sa cause – *a priori* dénuée d'idéologie – sera défendue. Évidemment, une telle définition demeure aussi vague – très vague – mais a ainsi l'avantage de représenter l'hétérogénéité de ce groupe tel qu'il est. L'important est donc ici de reconnaître qu'il est difficile de ne pas lui accorder une présence importante et ayant plusieurs facettes.

À l'heure des réformes onusiennes, un groupe de « personnalités éminentes »<sup>2</sup> présidé par l'ancien président brésilien, Fernando Cardoso, a dans son rapport remis au Secrétaire Général de l'ONU – et à sa demande – fortement recommandé, entre autres, l'inclusion de représentants de la société civile dans les discussions se tenant au sein de l'organisation internationale.

*« La participation d'une vaste gamme d'acteurs, notamment des acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que des pouvoirs publics locaux et des parlementaires, est essentielle à l'efficacité de l'action menée pour faire face aux priorités mondiales et constitue en outre une protection contre toute nouvelle érosion du multilatéralisme. Il y a là une occasion à saisir pour l'ONU, mais aussi un défi à relever : l'occasion de mobiliser des capacités nouvelles et des expériences diverses pour s'attaquer à certains des problèmes les plus exigeants de l'époque, et le défi consistant à trouver le point d'équilibre entre le caractère*

*intergouvernemental qui fait sa singularité et une réelle ouverture à de nouveaux acteurs*<sup>3</sup>. »

C'est-à-dire qu'il y a dans ces quelques lignes qui reconnaissent l'existence de « nouveaux acteurs », deux éléments importants que les Amériques se doivent encore d'accepter : l'importance de définir ce qu'est la société civile – reconnaissant, par exemple, la distinction fondamentale entre le secteur privé et la société civile, à fin plus sociale – d'une part, et le fait que l'émergence de la société civile est une opportunité à saisir, d'autre part. Et pourtant, dans trop de cas de figure et au sein de différentes organisations intergouvernementales, les États rechignent encore à accorder à la société civile un espace véritable où l'incidence serait possible.

À tout le moins, au sein des pays membres de l'OEA, si l'on ne se gêne pas pour louer la société civile, on est loin cependant de s'efforcer d'en définir les composantes et le rôle qu'on lui accorderait. À tel point que cette question semble gêner. La réticence à s'en préoccuper est inquiétante lorsque l'on reconnaît que parmi ces « problèmes les plus exigeants de l'époque », peut-être que la désillusion démocratique en est un en particulier qui demanderait aux États d'assouplir leur position et changer leur point de vue sur ce nouvel acteur politique.

***À l'heure des désillusions démocratiques : la société civile, comme regain de la légitimité démocratique?***

C'en est presque devenu un lieu commun que de le répéter, mais les démocraties libérales sont en crise. En crise de participation et en crise de légitimité : l'abstention croissante lors des votes, le succès populiste, ou la multiplication des actions directes (grèves, manifestations, heurts, blocage, etc.) sont autant de manifestations trop fréquentes dans nos démocraties pour ne pas reconnaître un malaise qui sape la confiance du citoyen en ses leaders politiques. Nombre de démocraties « formelles » ne sont pas en mesure de protéger les libertés individuelles alors que dans d'autres pays maintes fois on sacrifie le bien commun sur l'autel de ces mêmes libertés individuelles. Comment dès lors raviver une

<sup>2</sup> Groupe formé à la demande du Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies, « Nous, peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale », Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, 11 juin 2004, Doc A58/817, p. 8.

conscience « sociale de société » permettant une démocratie de qualité ? La littérature contemporaine sur le sujet propose de plus en plus une forme de démocratie délibérative plutôt que purement libérale, rappelant ainsi l'importance des forums et des espaces ouverts au débat<sup>4</sup>.

Dans la vaste région des Amériques à tout le moins, ce malaise se ressent tout particulièrement en Amérique latine<sup>5</sup>, où demeure malheureusement une très forte déception face à une phase de démocratisation qui selon l'expression populaire « n'aurait pas su livrer la marchandise ». La situation n'est alors que plus grave dans ces pays où des institutions encore fragiles sont en plus parfois confrontées à une nostalgie de l'époque autoritaire. Suggérer dans ce contexte que la promotion de la participation de la société civile puisse faire partie de la solution ne paraît dès lors pas choquant. La proximité évidente de la société civile des populations concernées par les débats politiques demande certainement son inclusion à ces débats qui les concernent. Ce chemin est donc forcément le bon, seulement son parcours n'est pas sans embûches sérieuses.

### **La société civile dans les Amériques : l'OEA est-elle un frein à son action?**

#### ***Problèmes idéologiques a priori des membres de l'OEA et résultats d'une ouverture de façade à la participation de la société civile***

Évidemment, l'émergence et la multiplication des organisations non gouvernementales (ONG) au cours des deux dernières décennies entraînant la construction et l'organisation d'une « société civile » - dans laquelle les ONG, sans avoir le monopole, jouent donc un rôle de premier plan - suscite de nombreux doutes, voire même craintes et objections.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet : Manin, Bernard, « On Legitimacy and Deliberation », *Political Theory* 15 (3), 1987. Blondiaux L., Sintomer Y. (dirs.), 2002, « Démocratie et délibération », *Revue Politix*, n°57. Ou Thériault, J.-Y., Rosanvallon, P., « La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France, *Politique et sociétés*, vol. 20, n° 2-3, 2001.

<sup>5</sup> L'Amérique dite latine, composant, selon ce qu'on lui entend, au moins la moitié des 34 États membres l'OEA. Selon ce que l'on entend par « latine », le Brésil, comme pays lusophone, plutôt qu'hispanophone, le Belize et le Suriname n'étant pas de langue latine (anglais et néerlandais), ou la République Dominicaine et la Dominica, étant hispanophones, mais pas continentaux, seront comptés, ou non, comme pays d'Amérique latine, totalisant alors entre 17 et 22 pays.

Quelle est effectivement la légitimité de cette société civile, elle qui n'est pas élue ? Et comment la définir ? Une organisation qui est non gouvernementale, par exemple, est-elle pour autant apolitique ? Dans quelle mesure alors peut-elle être utilisée, voire même être le bras « civil » de certains gouvernements, ou idéologies ? Bref, qu'il faille redynamiser les débats politiques, certes, mais pourquoi par l'implication d'acteurs non élus ? Voilà quantité d'interrogations qui sont valables *a priori*.

L'idée ici n'est donc pas encore d'y répondre, mais bien d'en reconnaître la réalité : ce sont là de véritables problèmes et nombreuses sont les critiques qui méritent d'être considérées. Seulement, toutes ces objections, aussi valables soient-elles, n'ont pu empêcher l'irréversible ; une ouverture, du moins partielle, a vu le jour au sein des organisations multilatérales, telle une brèche dans le mur d'enceinte de la prérogative étatique. Dans la région des Amériques, le plan d'action du dernier Sommet des Amériques (Québec 2001) a finalement accordé à la société civile l'espace qu'il lui doit :

*« Reconnaissant le rôle important de la participation de la société civile dans la consolidation de la démocratie, et que cette participation constitue l'un des éléments cruciaux de la réussite de l'élaboration des politiques, prenant note que les hommes et les femmes ont le droit de participer, en toute égalité et équité, aux processus décisionnels touchant leur vie et leur bien-être, et considérant que la diversité d'opinions, d'expériences et d'expertises techniques de la société civile constitue une ressource importante et précieuse pour les initiatives et les réponses du gouvernement et des institutions démocratiques<sup>6</sup>. »*

Cependant, il semblerait que pour les Amériques, au niveau de l'OEA, la réponse donnée à ce plan d'action refléta plutôt l'absence de volonté politique que le compromis de respecter ce nouveau mandat. À l'émergence de ce quatrième tiers et des problèmes l'accompagnant, la réponse fut de lui offrir un espace, certes, mais relevant plutôt d'une ouverture d'apparat. La société civile peut désormais assister à la plupart

<sup>6</sup> Plan d'action de Québec, 2001, p.17. <http://www.summit-americas.org/Eng-2004/previous-summits.htm>

des débats régionaux, oui, mais y avoir un minimum d'incidence, non.

Au sein de l'OEA, les représentants de la société civile, traditionnellement, avaient développé l'habitude de se faire entendre par des réseaux informels. Ainsi, les contacts et connaissances personnelles étaient seuls garants de l'écoute dont pouvaient faire preuve certains représentants étatiques face aux demandes pressantes de différentes ONG, ou associations à vocation sociale. Ce n'est qu'en juin 2004, lors de l'Assemblée Générale de Quito, que fut ouvert un espace officiel au sein de la rencontre, demandant accréditation et permettant accès à un micro qui devait être entendu par l'assemblée. Auparavant, des forums parallèles étaient organisés, avec ou sans l'aide des États. Toutefois, un micro est bien peu utile quand il ne permet qu'à une vingtaine de représentants de s'exprimer littéralement deux minutes devant une assemblée qu'à moitié présente et dont la majorité – si tant est qu'avec 50% des effectifs le mot majorité ait encore un sens – est composée de délégués de troisième ordre, les ambassadeurs ayant – c'est bien connu – tellement d'autres chats à fouetter.

Scénario similaire, les 24 et 25 janvier 2005, grâce à des fonds offerts par les États-Unis<sup>7</sup>, le bureau en charge de la participation de la société civile dans les activités de l'OEA organise une table ronde pour débattre sur le thème du prochain Sommet des Amériques qui vient d'avoir lieu à Mar de Plata en Argentine, les 4 et 5 novembre 2005. Cependant que peut faire avec ces fonds une équipe de deux personnes alors qu'avec son budget régulier elle est à peine en mesure d'offrir un ordinateur à ses stagiaires non rémunérés ? Il semble évident que malgré toute la bonne volonté et énergie de cette petite équipe, le résultat ne pouvait être qu'un ramassis d'idées allant dans tous les sens, c'est-à-dire une de ces longues listes de plaintes et de demandes réalistes, ou pas, dont la société civile a malheureusement parfois le secret. Mais sans véritable organisation, comment espérer faire

---

<sup>7</sup> USAID a financé deux tables rondes de la société civile : l'une les 24 et 25 janvier 2005 afin de lui permettre de réfléchir sur le thème « créer du travail pour lutter contre la pauvreté », thème du prochain Sommet des Amériques qui a eu lieu à Mar de Plata, en Argentine les 4 et 5 novembre 2005, et une deuxième table ronde les 9 et 10 avril 2005 afin de débattre sur le thème de « distribuer les bénéfices de la démocratie », thème de l'Assemblée Générale de l'OEA qui s'est tenue à Fort Lauderdale, aux États-Unis les 4, 5 et 6 juin 2005.

ressortir une discussion constructive ? Sans compter – plus grave encore – que la lecture des conclusions de cette table ronde n'aura fait se déplacer, encore une fois, que la moitié des délégués des États dont la moitié des présents (donc le quart de tous) est arrivée dans les deux heures après le début de la séance ! Mais il y a là plusieurs éléments à décortiquer, car il s'agit bien ici de comprendre les problèmes concrets afin de pouvoir proposer des solutions.

Une question se pose donc : à qui la faute de la pauvreté de la discussion et de ses conclusions ? La société civile n'a-t-elle pas la responsabilité de s'organiser par elle-même ? Lui financer un tel espace<sup>8</sup> est déjà un grand effort de la part des États qui peinent à financer adéquatement l'OEA même, il est vrai. Cependant, le financement de cette table ronde ne provenant pas des budgets courants de l'OEA, pourquoi s'évertuer alors à la faire organiser par l'OEA ? L'agenda, la nomination des modérateurs, la méthodologie de discussion et les sujets-mêmes ont été décidés par le bureau de l'OEA responsable de la participation de la société civile. Ses deux employés, littéralement dépassés par les événements, n'étaient donc évidemment pas en mesure d'entreprendre la moindre consultation qui soit quant à l'organisation de cet espace. Leur directeur devant, qui plus est, rendre des comptes au conseil permanent de l'OEA par lequel il est nommé, on ne s'étonnera pas que la discussion n'ait pas été organisée afin de pouvoir aborder les sujets les plus délicats qui soient pour les États. Il est difficile dans ce contexte de ne pas reconnaître une grande part de responsabilité de l'OEA et des États qui la composent.

### ***Trois conditions au sein de l'OEA pour que la société civile puisse servir la région***

C'est pourquoi il est important de s'entendre sur ce qu'est la société civile, sur le rôle qu'elle devrait jouer et sur la manière dont elle devrait l'assumer. Alors seulement seront évidentes les raisons pour lesquelles, la société civile se doit d'être participative de manière constructive dans ces différents forums et que les États ont dès lors la responsabilité de lui aménager un espace véritablement ouvert et pratique. Ces questions seront réabordées en troisième partie. Pour l'instant, il convient simplement de souligner

---

<sup>8</sup> Une part importante des fonds disponibles étant utilisée pour financer les billets d'avion d'une cinquantaine de représentants de la région.

trois conditions essentielles afin d'assurer un apport de qualité de la part de la société civile.

Premièrement, donc, tant qu'à confier l'organisation de tels espaces au bureau de la participation de la société civile dans les activités de l'OEA, autant leur donner suffisamment d'autonomie, mais surtout de moyens logistiques et financiers, comme bureau, afin de mener à bien leur tâche qui est, rappelons-le, servir la société civile, complémentaire aux États membres. Que les États-Unis donnent par deux fois plus de 100,000\$ afin de financer deux tables rondes de la société civile, alors qu'aucun autre fonds ne soit disponible pour assurer ni la « pré préparation », ni le suivi d'une table ronde à l'autre et qu'en plus un tel geste ne soit pas suivi par – à tout le moins – un compromis de la part des ambassadeurs des autres pays d'être présents lors de la lecture des conclusions, est purement scandaleux. Et pour une fois ce ne sont pas les États-Unis qui sont à blâmer, bien au contraire : l'ensemble des États qui composent l'OEA en tant que groupe est responsable de ce manque de cohérence. Qui veut d'un micro sans auditoire ? Pas plus la société civile que n'importe qui d'autre. Lorsque l'on prétend organiser un dialogue, il ne suffit pas d'agencer un espace où peuvent s'enchaîner les monologues : l'organisation de dialogue entre la société civile est de loin plus complexe !

Deuxièmement, distinguer société civile du secteur privé semble essentiel. Si la diversité de provenance de ceux qui débattent peut souvent faire surgir des discussions très intéressantes, dans le contexte cependant de la construction d'une société civile qui cherche encore à se définir, un tel mélange a la malheureuse tendance à appauvrir l'échange. S'il est évidemment important d'écouter ce que le secteur privé peut avoir à dire sur les politiques qui le concernent, mélanger des intérêts commerciaux aux intérêts sociaux s'est montré à plusieurs reprises contre-productif, sinon vicieux. En effet, que l'OEA reconnaisse comme faisant partie de la société civile aussi bien les associations de « patrons de petite entreprise » est problématique. Si de telles associations font certainement partie de ces « nouveaux acteurs » d'importance sur la scène mondiale d'aujourd'hui, les mêler au milieu d'un débat mené par des organisations à vocation sociale ne facilite pas l'organisation de la société civile et lui donne des airs encore plus anarchiques. Alors, de mêler à un tel débat social, des

associations dont les intérêts défendus sont ceux de l'entreprise et donc de faciliter la « création de richesse » avant de se soucier de leur répartition est – dans le contexte des Amériques où la société civile globalement s'oppose à la rapidité des négociations d'une zone de libre échange des Amériques – définitivement vicieux, mais cependant une fort bonne stratégie si l'idée est de tenter de modeler une société civile qui se contenterait d'entériner les politiques des États...

Et troisièmement, mais non le moindre, assurer l'accès aux informations pertinentes est évidemment une condition qui va de soi si l'on prétend vouloir entendre l'apport constructif de la société civile. Afin, entre autres, d'orienter les discussions de la société civile sur les questions qui seront traitées par les États, plutôt que de voir se créer un schisme au niveau des débats régionaux, il est important que cette même société civile ait connaissance de l'ampleur des débats et leurs enjeux au moment même où ils sont discutés. Il ne s'agit même pas de connaître les stratégies de négociations de chaque État, mais simplement de connaître les points en discussion. Car, de même qu'il paraît évident qu'aucun ambassadeur ne daignerait se déplacer pour écouter des conclusions s'il sait par avance que ces conclusions ne concernent pas les véritables débats régionaux, aucun représentant de la société civile n'affectionne l'idée non plus de passer des heures à débattre d'un sujet sur lequel les représentants étatiques se sont déjà entendus.

Donc, même si l'honnêteté intellectuelle oblige cependant de l'auteur de cet article à reconnaître – pour y avoir été confronté – qu'une telle organisation est complexe et que la société civile peut être très exigeante, il n'en demeure pas moins que le manque total d'imagination quant à l'organisation de ces espaces, le manque de moyens accordés et l'absence d'engagement d'au moins être présent pour écouter les conclusions sortant de ces espaces<sup>9</sup>, ne sont que les tristes reflets d'une absence de volonté politique d'entendre ce qu'a à dire la société civile. Et plus que jamais à Washington, le privilège de pouvoir rencontrer à huis clos un ambassadeur est-il devenu le seul garant pour la société civile de se faire entendre et ainsi faire

---

<sup>9</sup> En effet, encore en phase de construction de la société civile, peu importe la qualité des conclusions qui ressortent de ces espaces, n'est-ce pas essentiel de renforcer par une écoute accrue, plutôt que de tuer dans l'œuf l'embryon qui cherche à se faire entendre.

valoir des idées et des causes que les ambassadeurs eux-mêmes – à force cocktails – ont peut-être finies par oublier.

### Raisons pragmatiques

*« Créer du travail pour lutter contre la pauvreté et renforcer la démocratie<sup>10</sup> » : avec ou sans la société civile ?*

Venons-en donc au vif du sujet : pourquoi alors les ONG et membres de la société civile ont-ils bien fait d'être présents à Fort Lauderdale et Mar de Plata? Pour une raison à la fois simple et complexe qui, c'est à espérer, répondra aussi aux interrogations et problèmes énoncés dans la partie précédente : on ne peut prétendre vouloir « distribuer les bénéfices de la démocratie<sup>11</sup> », ou bien « créer du travail pour lutter contre la pauvreté » sans inclure dans les discussions, et prendre en compte leur apport, ces différentes organisations qui précisément luttent au quotidien à ces fins. Toute politique, ou résolution faite par la gens politique ne saurait atteindre son objectif sans que ne se l'approprient ceux pour qui elle est destinée. Et s'il ne s'agit ici d'induire que la société civile est la seule représentante réelle des populations concernées, le défi est lancé à quiconque cependant de démontrer qu'en général, la vaste majorité des organisations qui la composent n'ont pas de représentation réelle auprès des populations concernées ! C'est-à-dire que reconnaissant pleinement la réalité des problématiques mentionnées précédemment, il s'agit de souligner maintenant la réalité tout aussi réelle des bénéfices liés à l'accroissement de l'implication de la société civile dans l'organisation de ces espaces qui lui sont ouverts et donc dans les débats qui dessineront les politiques futures.

C'est pourquoi il est primordial de reconnaître que la société civile est composée, entre autres, – et de plus en plus – de professionnels dont les compétences surpassent trop souvent celles de nos fonctionnaires. L'idée n'est pas ici de faire le tracé d'une malsaine compétition, mais bien de reconnaître le professionnalisme croissant de cette nouvelle actrice qu'est la société civile et, dès lors, la compétence flagrante de la vaste majorité de ses représentants, exigeant donc sa

plus grande implication dans les débats régionaux. Et c'est finalement pour cette même raison que la mise en question de sa légitimité s'élimine tout naturellement.

La présence active et constructive de la société civile, comme démonstration et critère de son engagement et légitimité

En effet, la légitimité d'un acteur politique ne se mesure pas qu'en nombre de votes cumulés. Son action sur le terrain et sa participation active et constructive au débat politique – bien que données moins scientifiquement mesurables – peuvent, d'une part, tout autant compter et d'autre part aussi se mesurer selon des critères tout aussi valides, bien que moins systématiques.

L'action sur le terrain – c'est-à-dire dans son milieu – est ce qui définit d'abord et avant tout un représentant de la société civile. Il s'organise pour répondre à un besoin social non comblé, souvent dû à l'échec de l'État d'assumer ses responsabilités. Donc lorsqu'un tel représentant de la société civile vient faire entendre sa voix, sa légitimité ne dérive-t-elle pas automatiquement de son action ? A-t-on déjà osé demander à Mère Teresa, ou l'Abbé Pierre, qu'elle était leur légitimité pour parler de la pauvreté, ou au nom des pauvres ? C'est donc à dire qu'il ne faut pas confondre légitimité générale de la société civile et la légitimité particulière de chacune des organisations qui la composent.

Ainsi, s'il est évident que cela ne résout pas l'ensemble des problèmes pratiques exprimés plus tôt, éviter de les confronter en ne permettant pas une réelle incidence à la société civile représente certainement un plus grand déficit démocratique que d'être en mesure de déterminer à 100% chacune des légitimités particulières des différentes organisations, sachant que globalement, leur diversité, assure une légitimité amplement suffisante.

### Conclusion

Il était donc crucial pour la démocratie en Amériques que les ONG et autres représentants de la société civile soient présents à Mar de Plata. Mais il aura été d'autant plus important d'être présent tout au long de sa préparation. Dans chacune des réunions du groupe de révision et mise en œuvre des Sommets de l'année en cours, la société civile aura dû lutté pour se faire

<sup>10</sup> Thème du Sommet de Mar de Plata.

<sup>11</sup> Thème de l'Assemblée Générale de l'OEA, juin 2005, Fort Lauderdale, Floride, États-Unis.

entendre et s'assurer que ses idées soient prises en considération, voire adoptées.

Malheureusement, déclarer qu' « une plus importante participation citoyenne, communautaire et de la société civile contribuera à s'assurer que les bénéfices de la démocratie soient partagés au sein de la société dans son ensemble.<sup>12</sup> », représente tout ce qui demeure de la volonté des États de promouvoir la participation de la société civile dans les Amériques suite à ce 4<sup>e</sup> Sommet !

Par contre le nouveau Secrétaire général de l'OEA a déclaré, jeudi 3 novembre 2005, lors de l'ouverture du dialogue entre la société civile et les ministères des affaires étrangères qu'il était « convaincu de l'importance de continuer d'approfondir la collaboration entre les États et la société civile<sup>13</sup> ». Seulement, cette rencontre qui eut plutôt des allures, encore une fois, d'un échange de monologues entre la société civile et des délégués de troisième ordre ne semble pas refléter un tel enthousiasme de la part des États. Seuls l'Argentine et le Venezuela ont semblé se préoccuper de cette rencontre. Mais venant du pays hôte et d'un pays qui prend un malin plaisir à s'acoquiner quand ça l'arrange avec les anti-ZLEA et alter-mondialistes – alors qu'il est le seul à émettre une réserve sur la phrase « nous sommes convaincus de ce que la démocratie représentative est une condition indispensable pour la stabilité, la paix et le développement de la région<sup>14</sup> » - il ne faut pas voir là plus qu'un intérêt... intéressé ! Le populisme n'a-t-il pas toujours été que le pâle reflet de la représentation démocratique ?

Que ce Sommet n'ait pas abouti en un accord purement commercial – ce qui, de manière évidente, aurait été loin de faire l'unanimité au sein des populations de la région – peut alors être considéré comme un moindre mal. Cependant, l'affirmation *de facto* de ce que les États se satisfont d'une ouverture de façade à la participation de la société civile qui, encore une fois, n'a pu être autorisée à débattre des enjeux

politiques de manière ouverte et transparente demeure très inquiétant. Si une distinction semble se dessiner entre société civile et secteur privé au sein de l'OEA, son rôle et l'espace qu'on lui accorde demeure des sujets évités et délaissés. Il n'est dès lors pas surprenant que l'accès à l'information pertinente soit encore le fruit du cas par cas, ou le résultat d'une faveur entre connaissances personnelles, mais tout en demeurant loin de devenir l'objet de règles claires.

La société civile a le rôle de ramener les élites politiques aux problèmes concrets de leurs populations. Sans lui permettre de prendre les décisions à leur place, faciliter alors son inclusion aux débats politiques en lui donnant une plus grande marge de manœuvre demeure essentiel et un devoir de société. Il est temps de briser cette vision antagoniste entre ONG et États et de permettre enfin à tous de servir la même cause : le mieux-être de la vaste région des Amériques. La route est longue, mais chaque forum demeure pour la société civile l'occasion de se faire entendre... un jour peut-être sera-t-elle écoutée !

---

<sup>12</sup> Article 62 de la Déclaration de Mar de Plata, [http://www.oas.org/documents/OEA\\_Argentina/Declaracion\\_Final\\_MardelPlata.pdf](http://www.oas.org/documents/OEA_Argentina/Declaracion_Final_MardelPlata.pdf)

<sup>13</sup> Discours d'ouverture du dialogue entre les représentants de la société civile et les ministres des affaires étrangères, par José Miguel Insulza, secrétaire général de l'OEA. <http://www.oas.org/speeches/speech.asp?sCodigo=05-0250>

<sup>14</sup> Article 58 de la déclaration de Mar de Plata, [http://www.oas.org/documents/OEA\\_Argentina/Declaracion\\_Final\\_MardelPlata.pdf](http://www.oas.org/documents/OEA_Argentina/Declaracion_Final_MardelPlata.pdf)